

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 1^{er} octobre 2012

N° 2012-13

Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil douze, le 1 ^{er} octobre à 11 heures 00, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	24 septembre 2012	

Présents : MM. AJAS, CAMBON, DELMAS, LACOMBE, LAMOLINAIRIE, LATOUR, LAVABRE, MARTY, MASSAT et MASSEGLIA.

Absents excusés : MM. ASTOUL, ASTRUC, DAGEN, GARRIGUES, MOUCHARD et ROUCOLLE.

Assistaient à la séance : M. AURADE (CdC Terrasses et Vallée de l'Aveyron),
M. RABAUD (Directeur Général Adjoint des Services du Conseil Général),
M. BARON (Syndicat Départemental),
M. GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Acquisition de matériel de transport et de manutention.

A l'occasion des dernières orientations budgétaires, le Comité Syndical a évoqué la question du renouvellement et du renforcement du parc de matériel du Syndicat.

En effet, l'activité de transport a connu une augmentation continue et significative depuis 2007 avec la mise en service des différentes déchetteries (environ 7000 tonnes/an hors Caussade).

Avec l'ouverture de la déchetterie de Caussade en septembre 2011, le tonnage annuel devrait atteindre les 9000 tonnes/an dès 2013.

Il apparaissait donc souhaitable d'envisager à la fois le renforcement du parc avec 1 ensemble supplémentaire (1 camion + 1 remorque) et d'engager également une politique de renouvellement visant à maîtriser l'impact financier du volet matériel sur le long terme (amortissement, réparations, ...).

Pour ces raisons, les crédits nécessaires à l'acquisition de 2 véhicules porteurs (dont 1 en remplacement d'un véhicule existant) et d'une remorque supplémentaire pour le matériel de transport ont été prévus au Budget 2012, le parc étant ainsi porté à 5 camions et 5 remorques contre 4 actuellement.

En ce qui concerne le matériel de manutention, le Budget 2012 comporte également les crédits nécessaires au renouvellement de l'un des 2 chariots élévateurs acquis en 2003 et affecté au quai de transfert de Nègrepelisse et du tracto-pelle utilisé sur le site du quai de transfert et de la déchetterie de Caussade.

Concernant le matériel de transport, les deux véhicules ont fait l'objet d'une commande auprès de l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) en ce qui concerne la partie « châssis » dont les modèles proposés correspondaient précisément aux besoins.

L'équipement en bras de levage des 2 châssis et l'acquisition d'une remorque supplémentaire ont fait l'objet d'une consultation dans le cadre d'une « procédure adaptée » (MAPA).

Au terme de la procédure et après consultation pour avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Président propose de retenir les meilleures offres dans les conditions suivantes :

- Bras de levage :
 - Société : GUIMA PALFINGER
 - Montant HT : 64 580 €

- Remorque avec option « levage » :
 - Société : SARL TRUCK CARROSSERIE INDUSTRIELLE (TCI)
 - Montant HT : 36 041 €

La même procédure (MAPA) a également été utilisée pour le renouvellement d'un chargeur télescopique et après avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Président propose de retenir la meilleure offre présentée par les Etablissements LAGARRIGUE SAS dans les conditions suivantes :

- Type de matériel : CLASS SCORPION 7030
- Montant HT (y compris équipements) : 79 680 €
- Montant HT reprise ancien matériel : 15 000 €

Le Président précise par ailleurs que l'acquisition des 2 véhicules de transport est accompagnée de la cession d'un véhicule existant sur laquelle il convient, comme pour la cession du tracto-pelle du quai de Caussade, de se prononcer sur le principe.

*
* *

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve les propositions du Président,
- approuve les marchés suivants :
 - o Bras de levage :
 - Société : GUIMA PALFINGER
 - Montant HT : 64 580 €

 - o Remorque avec option « levage » :
 - Société : SARL TRUCK CARROSSERIE INDUSTRIELLE (TCI)
 - Montant HT : 36 041 €

 - o Chargeur :
 - Société : Ets LAGARRIGUE SAS
 - Montant HT : 79 680 €
 - Reprise ancien matériel : 15 000 € HT
- autorise le Président à signer les marchés correspondants,
- décide de procéder à l'aliénation d'un véhicule PL (RENAULT KERAX 360 CV) et du tractopelle affecté au quai de transfert et à la déchetterie de Caussade et mandate le Président pour entreprendre les démarches préalables nécessaires.

Fait et délibéré le 1^{er} octobre 2012
Le Président,

Jean CAMBON